



Charte pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité, de toutes les qualités

Cette charte est portée par un collectif citoyen d'organismes (associations, collectivités, producteurs etc.) et de personnes, rassemblés autour du projet alimentaire territorial en Terres de Lorraine à partir d'une expérimentation proposée par ATD Quart Monde.

Cette Charte a pour vocation d'être un outil pour interroger les pratiques, sensibiliser aux enjeux d'un accès digne et durable à l'alimentation et permettre de repérer et de promouvoir des actions alimentaires répondant à ces principes.

Elle est ouverte largement à tous ceux qui veulent nous rejoindre dans cette démarche.

Les signataires de cette Charte se retrouvent autour de ces principes communs à promouvoir dans les actions alimentaires :

- **Accès digne** : un droit fondamental. La perte de dignité, la honte, la perte de fierté représentent l'un des principaux points évoqués par les personnes en situation de précarité alimentaire (du fait de devoir demander de l'aide pour se nourrir et/ou du fait des conditions d'accès).
- **Accès durable** : au sens du développement durable (économique, social et écologique) et au sens du long terme dans l'action.
- **Alimentation de qualité, « de toutes les qualités »** : l'alimentation dans toutes ses dimensions (santé et environnementale mais aussi dans sa dimension sociale, gastronomique, familiale et sociétale...)
- **Pour permettre l'inclusion sociale et citoyenne de tous** : promouvoir pour tous un rôle d'acteur de son alimentation et non pas de bénéficiaire. Cela implique la co-construction et la mixité sociale des projets.

Les signataires de cette Charte veulent promouvoir et créer une dynamique pour mettre en œuvre les principes suivants dans leurs actions alimentaires dont les formes et les modalités sont variées :

1. Une alimentation pensée comme un **bien commun** pour tous
2. Une **solidarité et une entraide** entre tous citoyens
3. La **non stigmatisation et la non discrimination** et l'importance de la **mixité sociale**
 - Si les actions ont pour objectif la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise à disposition des rebuts alimentaires doit être adressée à tous

4. Une **démarche participative** : ne pas faire pour mais avec les personnes
 - Une participation volontaire qui laisse à chacun le choix de son engagement (L'absence d'injonction et d'obligation d'assister à des activités pour obtenir de l'aide)
 - Une démarche qui respecte la confidentialité et la vie privée de toute personne
 - Une démarche qui ne cible pas un groupe de bénéficiaire mais est ouverte à tous
 - Une démarche qui valorise toute forme de participation
5. Une alimentation **saine en quantité suffisante, de qualité et respectueuse de l'environnement**
6. **Respecter le choix, le goût et les cultures alimentaires de chacun** et (re)trouver et valoriser **le plaisir et la convivialité de l'alimentation**
7. Un **circuit commercial digne et durable pour les producteurs, les distributeurs et consommateurs**
8. L'accès à la **connaissance, l'information et au savoir relatifs à l'alimentation** (nutritionnel et culinaire) et permettre un **choix éclairé** pour tous en **s'adaptant et en respectant les réalités de chacun**
9. La volonté de **repenser les contrôles opérés** et faire en sorte qu'ils soient tous **respectueux de la personne et de sa vie privée**
10. Des **passerelles** à créer entre les mesures qui relèvent de l'urgence, du moyen terme et du long terme pour atteindre l'autonomie alimentaire de chacun
11. Favoriser la **rencontre entre les différents acteurs** pour dépasser les incompréhensions, les préjugés et co-construire les actions

